

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 janvier 2018

TRANSFERT COMPÉTENCES EAU ET ASSAINISSEMENT - (N° 581)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

AMENDEMENT

N ° 24

présenté par
M. Breton

TITRE

Compléter le titre par les mots :

« et aux communautés d'agglomérations ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cette proposition de loi concerne les communautés de communes. Mais il paraît opportun d'étendre son champ d'application aux communautés d'agglomération.